



Union Départementale des Syndicats
CGT-FORCE OUVRIERE

du Puy de Dôme

38 rue Raynaud – 63000 Clermont-Ferrand
04 73 92 30 33 – Fax : 04 73 90 62 66
Email : udfo63@wanadoo.fr ou fbochard@wanadoo.fr

Clermont-Ferrand, le 19 octobre 2021

Frédéric BOCHARD

Secrétaire Général UD FO du Puy de Dôme

À

Madame Marie-Françoise VILLATEL

Avocate au Barreau de Clermont-Ferrand

43 avenue Julien

63000 CLERMONT-FERRAND

Objet : Votre courrier du 14 octobre 2021

Madame,

Au titre de la défense des intérêts de la SARL IMMOBILIER GERGOVIA, syndic de la copropriété du 58 boulevard Côte Blatin à Clermont-Ferrand, vous avez adressé au Syndicat FORCE OUVRIÈRE (58 rue Raynaud à Clermont-Ferrand) un courrier de « *mise en demeure* » à propos de « nuisances causées par le Syndicat FO aux occupants de la copropriété 58 boulevard Côte Blatin ».

D'emblée, je me permets de vous rappeler que la mise en demeure doit identifier clairement l'interlocuteur mis en cause... Votre ignorance concernant notre organisation vous conduit à des désignations erronées :

- D'abord notre adresse n'est pas le 58 rue Raynaud... mais le 38 !
- Ensuite le destinataire « Syndicat FORCE OUVRIÈRE » ne correspond a priori à personne... Il y a effectivement des syndicats Force Ouvrière mais relevant de champs ou de périmètres liés à leurs secteurs d'activité... Et de nombreux syndicats FO ont leur siège social au 38 rue Raynaud... Aussi est-il nécessaire de préciser le Syndicat FO auquel vous vous adressez (pour votre parfaite information, statuts et bureaux sont déposés en mairie et donc connus !).
- Enfin cette imprécision se constate dans votre courrier au-travers de la formule d'appel (« *Madame, Monsieur* ») qui montre, outre votre méconnaissance des structures et du fonctionnement des organisations syndicales, que vous ne savez pas quel est votre interlocuteur.

Aussi pour être précis et éviter à l'avenir quelque quiproquo que ce soit générant d'inutiles ambiguïtés, je vous indique que le 38 rue Raynaud à Clermont-Ferrand est le siège social de l'Union Départementale des Syndicats CGT-FORCE OUVRIÈRE du Puy de Dôme dont je suis le Secrétaire Général.

Concernant le fond du problème sur lequel vous interpellez le « *Syndicat FORCE OUVRIÈRE* », je dois vous faire part de mon étonnement...

Vous nous adressez une « *mise en demeure* ». Or une mise en demeure est liée à un litige qui doit être forcément formulé et pour lequel les parties concernées auraient dû pouvoir discuter... et tenter de s'entendre...

Nous n'avons jamais été destinataires, de manière officielle, de réclamations ou de récriminations. J'ai été informé verbalement (par téléphone) en août 2019 par le maire adjoint de Clermont-Ferrand, en charge de la vie associative, de problèmes de voisinage... Je lui ai dit notre disponibilité à rencontrer les différents interlocuteurs afin de faire le point et trouver les solutions nécessaires... Cette proposition est restée sans réponse.

Dans votre courrier, vous énoncez plusieurs griefs à notre encontre. Je suis très dubitatif sur certains de ces griefs... Ainsi on nous reproche entre autres des « éclats de rire » et des « séances de formation » ...

Je souhaite que l'on m'explique en quoi des « *éclats de rire* » constituent une atteinte à la sérénité du voisinage... De même, je m'interroge sur le préjudice que constitue l'organisation, dans les locaux syndicaux, de « *séances de formation* » ... Je suis à votre disposition pour vous communiquer les thèmes de nos sessions de formation, et, sauf à faire preuve de mépris à l'égard de l'engagement des militants syndicaux, vous admettez que ces réunions traitent de sujets extrêmement importants.

Avec malignité, vous indiquez notre statut « *d'occupant à titre gratuit* » des locaux mis à notre disposition (à trois reprises). Je dois vous avouer que cette manière de présenter les choses me trouble surtout dans les circonstances actuelles, certaines collectivités revenant sur l'hébergement des organisations syndicales.

Comme toutes les organisations syndicales dans le Puy de Dôme, nous sommes dans des locaux que les collectivités mettent à notre disposition. Il s'agit d'un usage remontant à la reconnaissance des syndicats ouvriers à la fin du XIXème siècle, remis en cause uniquement lors des heures sombres de ce pays entre 1940 et 1944.

Mais votre propos est extrêmement grave et peut relever de la diffamation. Vous dites dans votre courrier que « *le Syndicat FO profite de sa position d'occupant à titre gratuit des locaux en question pour laisser fréquemment l'électricité en marche toute la nuit* ». Vous suggérez donc que nous profitons volontairement d'un statut pour, intentionnellement, nuire à notre voisinage et dilapider l'argent public...

Je peux comprendre l'opposition à l'action des organisations syndicales à partir du moment où celle-ci s'exprime sur le contenu des demandes ou des revendications... Cela relève du débat démocratique. Mais je ne peux pas accepter ces affirmations mensongères et diffamatoires...

Vous évoquez aussi le comportement « *des membres du Syndicat FO* » coupables de commettre « *des incivilités consternantes* » et faisant preuve « *d'un irrespect total* ». Je constate au-travers de votre formulation que c'est l'ensemble des adhérents FO sans distinction qui est mis en cause... Ce qui m'amène à considérer que, plus que des problèmes de voisinage, c'est l'étiquette FO qui gêne !

Je vous atteste que nous attachons beaucoup d'importance aux relations que nous pouvons avoir avec notre entourage... C'est d'ailleurs pour cela que nous avons mis notre garage à la disposition de la collectivité quand il fallu déposer la barrière et l'entreposer provisoirement... C'est aussi dans ce souci que nous avons répondu à la demande de certains résidents pour des

photocopies (et à cela à titre gratuit) ou que nous avons accepté qu'ils puissent laisser leur véhicule dans notre parking durant les congés...

Cependant nous avons plusieurs fois subi l'irascibilité de certains voisins. Ainsi, pour prendre l'exemple le plus récent, le 30 septembre 2021, un livreur a été verbalement agressé par l'une des propriétaires de la résidence, dans des termes fort peu amènes. Alors qu'il faisait son travail, il s'est retrouvé pris à partie d'une manière particulièrement agressive et son émotion a été réelle. Nous avons bien sûr à votre disposition si nécessaire son attestation et différents témoignages.

Enfin vous évoquez certains désagréments que nous pouvons occasionner : par exemple la préparation de manifestation et le bruit que cela peut générer... Si je peux entendre cet argument, il est toutefois à relativiser dans la mesure où nous ne faisons pas de manifestations tous les jours (et pas systématiquement avec la mise en place d'une sonorisation) et où les « *mises en mouvement lors des départs aux manifestations* » restent extrêmement brèves.

Je note d'ailleurs que le bruit, limité, occasionné dans ces circonstances (en pleine journée) trouble davantage que le vacarme lors des intrusions nocturnes que nos locaux ont subi au mois d'avril et au mois de mai... Visiblement il y a des bruits en pleine journée qui dérangent quand il s'agit d'action syndicale, mais des bruits qui ne dérangent pas (et même qu'on n'entend pas) en pleine nuit quand on attaque et on saccage les locaux d'une organisation syndicale !

Pour conclure, loin d'une mise en demeure, je renouvelle ma proposition faite en 2019 d'une concertation entre les différentes parties sous l'égide de la mairie de Clermont-Ferrand.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric BOCHARD
Secrétaire Général UD FO Puy de Dôme